

Association L'Amour du Prochain

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE

En date du 2 Mars deux mille dix neuf à eu lieu à 15h à BESANCON une réunion permettant aux membres de L'AMOUR DU PROCHAIN de constituer un bureau exécutif de la dite association, en vue d'exercer la solidarité au près de toutes populations pauvres d'Afrique et ailleurs ; en mettant en place :

Des orphelinats pour les enfants qui n'ont plus des parents; de reconstituer cette vie familiale donnant accès à l'éducation nationale pour l'épanouissement dans leur vie future.

Des centres sociaux pour la réinsertion des femmes veuves et personnes pauvres, vivant dans la précarité.

Des coopératives pour la promotion des produits alimentaires en provenance des zones rurales et, des épiceries solidaires permettant aux populations locales de bénéficier des produits venant d'ailleurs.

Des épiceries solidaires à BESANCON et d'autres activités (les campagnes de sensibilisations etc..)

Ainsi que des maternités et centres médicaux ; leur donnant accès aux soins de première nécessité.

Membres présents :

Morel André
Kiongo Pierre
Ghislaine Olago
Knapp Naouel

Après vérification de la présente des membres présents, l'ordre du jour a été donné en procédant à l'ouverture de la séance à 16 heures précises, par le Président de la séance.

Ordre du jour :

- modification d'un bureau exécutif
- Vote des statuts
- Déclaration du bureau
- Ouverture d'un compte bancaire
- Désignation des membres en charge de la gestion du compte bancaire

Article.1 : Exposé des débats et des délibérations

Après avoir examiné tous les points d'ordre du jour et tous les documents (statuts, CERFA N° 13973*03 de la déclaration préalable et le CERFA 13971*03 de la déclaration de la liste des personnes chargées de l'administration relatifs à la déclaration de l'Association L'AMOUR DU PROCHAIN , l'Assemblée Générale a procédé au vote à l'unanimité, pour la constitution du bureau administratif formé de quatre membres du conseil administratif de l'association citée ci – après :

Président : Monsieur André Morel
Trésorier : Monsieur Pierre Kiongo
Secrétaire Générale : Madame Ghislaine Olago
Secrétaire Adjointe : Mademoiselle Naouel Knapp

Qui par la suite, donne mandat et habilitation pour la gestion du compte bancaire de l'association selon le vote de l'Assemblée Générale Constitutive du 02 Mars 2019 :

Le Président : Monsieur André MOREL
Le Trésorier : Monsieur Pierre Kiongo
La Secrétaire Générale : Madame Ghislaine Olago
La secrétaire Adjointe : Mademoiselle Naouel Knapp

Article.2 : Vote des Statuts

Après avoir présenté aux membres de l'association le contenu de ses statuts, le Président, André MOREL soumet au vote leur approbation :

Nombre de votants : 4

Abstention : 0

Contre : 0

Pour : 4

Après un dernier échange de vues en la matière, le Président déclare la séance levée à 17:00 et clôture la réunion en demandant à la Secrétaire Générale de rédiger, un procès verbal de la présente délibération relative aux points évoqués lors de cette Assemblée générale.

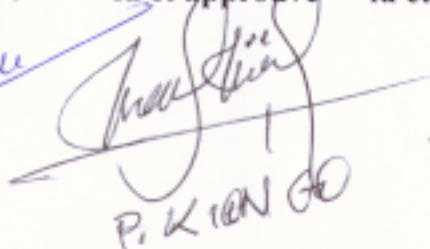
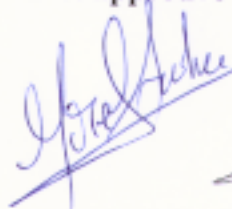
Fait à BESANCON, Le 2 mars 2019

Le Président :
lu et approuvé

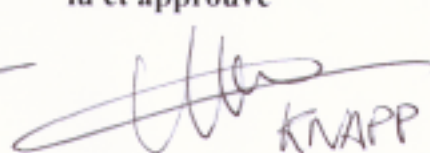
Le trésorier
lu et approuvé

La secrétaire Générale
lu et approuvé

La secrétaire Adjointe
lu et approuvé



P. KIONGO



KNAPP